

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2233

7 septembre 2012

### SOMMAIRE

3V Participations Luxembourg S.A. ....	107158	Emergent Pro Alia Management .....	107168
AdGLOBAL - International Media Services		Empire S.à r.l. ....	107168
S.à r.l. ....	107180	e-volution S.A. ....	107163
Adiant Solar Opportunities I S.A. ....	107181	Ganeça S.A. ....	107175
Aire Investments S.à r.l. ....	107164	Gloria Participations S.A. ....	107176
Alain Afflelou International S.A. ....	107138	Henderson Global Property Companies	
Alpha Properties S.A. ....	107171	(Luxembourg) ....	107151
Am Stadtpark GP Sàrl ....	107153	Mailhes-Del Fabbro ....	107163
Aon Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	107143	Merus Labs Luxco S.à r.l. ....	107184
aPRIVA S.à r.l. ....	107163	MGE Neumunster Holdings S.à r.l. ....	107162
Artilux S.à r.l. ....	107163	MSI Beta S.à r.l. ....	107183
Bantiso Investments S.à r.l. ....	107174	MT&S Europe S. à r.l. ....	107183
Barclays Luxembourg Finance Holdings		Netgear Luxembourg S.à r.l. ....	107162
S.à r.l. ....	107148	New S.Petersbourg Sport s.à r.l. ....	107168
Barclays Luxembourg Finance S.à r.l. ...	107172	Patrizia Real Estate 33 S.à r.l. ....	107139
BBFG S.A. ....	107175	Projet Royal S.à r.l. ....	107180
Boca S.à r.l. ....	107175	Proo Group S.à r.l. ....	107156
Bois Schmitz Sàrl ....	107172	Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G.	
Bravissima (BC) ....	107172	.....	107184
Butzenascht S.à r.l. ....	107173	Rib Elec S.à r.l. ....	107154
Capital Retail S.à r.l. ....	107173	Sorbholding S.A. ....	107142
CEREP III Finance S.à r.l. ....	107149	Starbev International Sàrl ....	107165
CEREP III Finance S.à r.l. ....	107175	Starbev Investments Sàrl ....	107159
CEREP S.à r.l. ....	107175	Starbev Participation Sàrl ....	107169
CFC Sàrl ....	107183	Summit Partners RKT S.à r.l. ....	107149
Chronus Holding S.A. ....	107183	Tasaco S.à r.l. ....	107152
CLdN Immo S.A. ....	107174	TISH Invest S.A. ....	107142
Cobelfret Luxembourg S.A. ....	107176	Troisi Investissements Internationaux SPF	
Coiffure de Lux S.à r.l. ....	107153	S.A. ....	107164
Compagnie Immobilière d'Investissements		Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	
Group S.A. ....	107165	.....	107153
Crakk S.à r.l. ....	107162	Wonder-Invest S.A. ....	107159
Divonne Properties S.A. ....	107173	Wonderview S.A. ....	107174
Elektron S.A. ....	107142	Xectra Holdings S.A. ....	107147

**Alain Afflelou International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.334.

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

Alain Afflelou Franchiseur., une société par actions simplifiée, constituée et existant selon les lois de France, enregistrée auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 304577794 ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75016 Paris, France,

ici représentée par Madame Fanny Kindler, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'actionnaire unique de Alain Afflelou International S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.334, constituée suivant acte reçu du notaire Me Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 306 du 18 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Me Alex Weber le 28 juillet 2008, publié au Mémorial N°2196 daté du 9 septembre 2008 (la «Société»).

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la conception, la réalisation et la commercialisation de produits optiques exclusifs sous la marque «Alain Afflelou» ou sous marque de tiers pour tous pays y compris la France, la commercialisation pouvant être réalisée soit directement soit par l'intermédiaire de distributeurs ou d'agents.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.».

*Seconde Résolution*

L'actionnaire unique décide d'ajouter un deuxième paragraphe à l'article 8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.».

En conséquence de la présente résolution, l'actionnaire unique décide de renuméroter les articles des statuts de la Société.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg le jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2012. Relation: EAC/2012/10584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101378/54.

(120139507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Patrizia Real Estate 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.701.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf,  
am siebenundzwanzigsten Juli.

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), in Vertretung von Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), welcher Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt,

ist erschienen:

PATRIZIA WohnModul I Zwischenholding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 163 333,

hier vertreten durch Herrn Kirill Schitomirski, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-1011 Luxemburg, aufgrund einer am 23. Juli 2012 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigelegt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienene hat den Notar gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

**Titel I. Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung sowie dieser Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRIZIA REAL ESTATE 33 S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche Luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden, welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

**Art. 4.** Das Ziel der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Immobiliengesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierung an Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Immobiliengesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich Privatisierung) von durch die Gesellschaft gehaltenen Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäuden), langfristige Immobilienbezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (master-lease), Volleigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease-hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogenen Langzeitinteressen und anderen Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstück und grundstückbezogenen Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Immobiliengesellschaft" jede Gesellschaft oder anderes Investitionsvehikel, dessen Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderer Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich der Privatisierung) von durch diesen Investitionsvehikel gehaltenen Immobilien (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung), der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solchen Investitionsvehikel bleibt, vorausgesetzt, dass die finanzierte Immobilie letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Interessen und/oder Wechselkursrisiken.

Die Gesellschaft kann sich durch Eigen- oder Fremdkapital finanzieren.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert EURO (EUR 100,-).

**Art. 8.** Solange nur ein Anteilinhaber besteht, kann dieser die Anteile frei übertragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

## **Titel III. Verwaltung**

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter sein können. Der (die) Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung bestellt, die sie auch jederzeit wieder abberufen können. Die Geschäftsführer sind ermächtigt, Teilbefugnisse einem oder mehreren Bevollmächtigten zu übertragen.

**Art. 11.** Die Anzahl, die Amtszeit und die jeweilige Entschädigung der Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung festgelegt.

Der Posten eines Geschäftsführers gilt als zu besetzen, wenn:

- der Geschäftsführer von seinem Posten durch schriftliche Anzeige gegenüber der Gesellschaft zurücktritt, oder
- der Geschäftsführer seinen Posten kraft Gesetzes aufgeben muss oder wenn er aufgrund Gesetzes von der Eigenschaft als Geschäftsführer ausgeschlossen wird,
- der Geschäftsführer insolvent wird, oder
- der Geschäftsführer durch den alleinigen Anteilinhaber oder die Gesellschafterversammlung abgewählt wird.

**Art. 12.** Jeder Geschäftsführer ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden, fallen in den Aufgabenbereich des/der Geschäftsführer(s). Der/die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen gegenüber Dritten in jeder Rechtsstreitigkeit entweder als Klägerin oder Beklagte.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des/der Geschäftsführer(s) an andere Personen delegiert wurde.

## **Titel IV. Gesellschafterversammlung**

**Art. 14.** Solange die Gesellschaft nur einen Anteilinhaber hat, übt dieser die Rechte der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften aus.

Alle Entscheidungen, die die Kompetenzen der/des Geschäftsführer(s) überschreiten, werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung getroffen. Solche Beschlüsse müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register der Gesellschaft eingetragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter, werden die Beschlüsse in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der/des Geschäftsführer(s). Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Die Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

## **Titel V. Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven**

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

**Art. 17.** Die Gesellschafterversammlung verabschiedet jedes Jahr einen Geschäftsplan, einschließlich eines Haushaltsplans, mit Blick auf das darauffolgende Jahr oder die darauf folgenden Jahre.

## **Titel VI. Liquidation, Auflösung**

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner jeweils geltenden Fassung bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt/verfügen über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft sollen alle Auszahlungen, die nach dem Gesetz vorgeschrieben sind, in der Art und Weise erfolgen, wie sie von den Gesellschaftern vereinbart ist.

## **Titel VII. Verschiedenes**

**Art. 19.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

### *Zeichnung und Zahlung*

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte PATRIZIA WohnModul I Zwischenholding S.à r.l. zeichnet einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile gegen Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Der Nachweis über diese Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

### *Kosten*

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf neunhundert Euro.

### *Beschlüsse der Alleinigen Gesellschafterin*

Sodann fasst die Erschienene, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden für die Dauer eines Zeitraums bis zum Ende der jährlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2017 berät, als Geschäftsführer bestellt:

- Herr Arwed Fischer, geboren am 2. November 1952 in Kemnath, Deutschland, geschäftlich ansässig in Fuggerstraße 26, D-86150 Augsburg, Deutschland; und

- Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, geschäftlich ansässig in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(ii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem amtierenden Notar, gemeinsam die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. SCHITOMIRSKI, C. WERSANDT.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 2. August 2012. Relation: EAC/2012/10340. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012102503/162.

(120139765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Elektron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.147.

---

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102213/9.

(120139929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Sorbholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.079.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2012*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012101833/18.

(120139593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**TISH Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.694.

---

*Extrait de l'Assemblée Extraordinaire du 05/07/2012*

Sont révoqués, avec effet immédiat, de leurs fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Ennio FIORETTI, expert-comptable, demeurant à I-63039 San Benedetto del Tronto (Italie), Via Ballila 51, administrateur;

- Monsieur Evaldo FIORETTI, expert-comptable, demeurant à I-63039 San Benedetto del Tronto (Italie), Via Ballila 51, administrateur;

- Monsieur Arcangelo CAPUTO, expert-comptable, demeurant à I-63039 San Benedetto del Tronto (Italie), Corso Alessandro 6, administrateur.

Sont nommés en leur remplacement, avec effet immédiat, trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- Madame Maria Rita ANTONELLI, née le 24 décembre 1962 à Ascoli Piceno (Italie), demeurant à I-63100 ASCOLI PICENO, 14, Via delle Begonie;

- Monsieur Franco FANINI, né le 30 juin 1960 à Sant' Egidio alla Vibrata (Italie), demeurant à I-63039 SAN BENEDETTO DEL TRONTO, 36, Via Silvio Pellico;

- Monsieur Domenico SPINELLI, né le 9 septembre 1967 à Ascoli Piceno, demeurant à I-63100 ASCOLI PICENO, 23, Via Carso.

est révoqué avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur délégué de la société, Monsieur Evaldo FIORETTI susdit.

Est nommé en son remplacement, avec effet immédiat, Monsieur Domenico SPINELLI susdit, avec tous les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Est révoqué avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, Monsieur Ivan FALINO, expert-comptable, demeurant à I-63100 ASCOLI PICENO, 6, Via Panichi Alessandro;



Est nommé en son remplacement, avec effet immédiat, Monsieur Maurizio MARANESI, né le 30 octobre 1952 à Ascoli Piceno, demeurant à I-63078 SPINETOLI, 14, Via N. Ciabbattoni;

*Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Pontpierre, le 05 juillet 2012.

Benvindo MENDES / Michel PIRES / Karim ABTAL / Domenico SPINELLI

Président / Scrutateur / secrétaire / -

Référence de publication: 2012102638/36.

(120139843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Aon Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.685.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of May,

Before Maître Paul DECKER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"Aon Plc.", having its registered office at 8, Devonshire Square, EC2M 4PL London, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies House under number 07876075 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg by virtue of proxy given under private seal on May 23<sup>rd</sup>, 2012

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appeared is the Sole Shareholder of "Aon Holdings Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.685, incorporated by a deed (the "Articles") drawn up on 27 April 2012 by Maître Paul DECKER, notary public, residing at Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Articles have not been amended since then.

II. That the twenty-one million twenty-six thousand four hundred and thirty-five (21,026,435) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting.

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital by an amount of twenty-one million twenty-six thousand four hundred and thirty-five US Dollars (USD 21,026,435.-) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) to twenty-one million forty-four thousand four hundred and thirty-five US Dollars (USD 21,044,435.-) by the issue of twenty-one million twenty-six thousand four hundred and thirty-five (21,026,435) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares"), and having the rights and obligations set out in the Articles.

2. Subscription and payment.

3. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one million twenty-six thousand four hundred and thirty-five US Dollars (USD 21,026,435.-) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) to twenty-one million forty-four thousand four hundred and thirty-five US Dollars (USD 21,044,435.-) by the issue of twenty-one million twenty-six thousand four hundred and thirty-five (21,026,435) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares").

*Second resolution*  
*Intervention - Subscription - Liberation*

Thereupon intervened the subscriber Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of proxy statement above, which declares to subscribe to the name and on behalf to the Sole Shareholder the twenty-one million twenty-six thousand four hundred and thirty-five (21,026,435) new shares.

The Sole Shareholder has fully paid up the New Shares by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of:

- two hundred and sixty (260) shares with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each (the "Contribution 1") held by the Sole Shareholder in Aon Financial Securities Luxembourg S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.223, representing a contribution of an aggregate amount of twelve thousand and twenty-three US Dollars (USD 12,023.-);

- two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each (the "Contribution 2") held by the Sole Shareholder in Aon Services Luxembourg S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.191, representing a contribution of an aggregate amount of eleven thousand three hundred and fifty-five US Dollars (USD 11,355.-);

- one million nine hundred and eighty-six thousand nine hundred and ninety-nine (1,986,999) limited shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Contribution 3") held by the Sole Shareholder in Aon Services Luxembourg & Co S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.352, representing a contribution of an aggregate amount of two million six hundred and twenty thousand one hundred and twenty US Dollars (USD 2,620,120.-); and

- two billion two hundred and twenty-nine million three hundred and seventy thousand nine hundred and twenty-five (2,229,370,925) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Contribution 4") held by the Sole Shareholder in Aon Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.209, representing a contribution of an aggregate amount of two billion one hundred million US Dollars (USD 2,100,000,000).

(Contribution 1, Contribution 2, Contribution 3 and Contribution 4 are together referred to as the "Contribution in Kind")

The Contribution in Kind, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at two billion two hundred and twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred and twenty-eight US Dollars (USD 2,229,201,128.-), which amount is allocated as follows:

- twenty-one million twenty-six thousand four hundred and thirty-five US Dollars (USD 21,026,435.-) to the share capital of the Company, and

- two billion eighty-one million six hundred and seventeen thousand sixty-three US Dollars (USD 2,081,617,063.-) to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof and property value of the Contribution in Kind by the Sole Shareholder was given to the undersigned notary by an evaluation report issued by the Company's management dated May 23<sup>rd</sup>, 2012 certifying the assessment of the Contribution in Kind and certifying that the Sole Shareholder is the full owner of the Contribution in Kind.

*Third resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Articles of the Company is amended and now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twenty-one million forty-four thousand four hundred and thirty-five US Dollars (USD 21,044,435.-) divided into twenty-one million forty-four thousand four hundred and thirty-five (21,044,435) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares").

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand seventy hundred fifty euros (EUR 5,750.-).



WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

«Aon Plc», ayant son siège social au 8, Devonshire Square, EC2M 4PL Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès de la Companies House (Royaume-Uni) sous le numéro 07876075 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 mai 2012,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «Aon Holdings Luxembourg S.à r.l.» (la "Société"), ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168.685,

les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

II. Les dix huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, représentant l'entièreté du capital de la Société, sont dûment représentées.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de vingt-et-un millions vingt-six mille quatre cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (21.026.435,-USD), afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (18.000,-USD), à vingt-et-un millions quarante-quatre mille quatre cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (21.044.435,-USD) par la création et l'émission de vingt-et-un millions vingt-six mille quatre cent trente-cinq (21.026.435) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,-USD) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

4. Divers.

*Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de de vingt-et-un millions vingt-six mille quatre cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (21.026.435,-USD), afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (18.000,-USD), à vingt-et-un millions quarante-quatre mille quatre cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (21.044.435,-USD) par la création et l'émission de vingt-et-un millions vingt-six mille quatre cent trente-cinq (21.026.435) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,-USD) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

*Deuxième résolution*

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite est intervenu la souscriptrice Virginie PIERRU, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, qui déclare souscrire au nom et pour compte de l'Associée Unique les vingt-et-un millions vingt-six mille quatre cent trente-cinq (21.026.435) parts sociales nouvelles.

L'Associée Unique a libéré intégralement les Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature composé de:

- deux cent soixante (260) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) (l'«Apport 1») détenues par l'Associée Unique dans «Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.223, représentant un apport d'un montant de douze mille vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (12.023,-USD);

- deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) (l'"Apport 2") détenues par l'Associée Unique dans «Aon Services Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.191, représentant un apport d'un montant de onze mille trois cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (11.355,-USD);

- un million neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.986.999) actions commanditaires ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) (l'"Apport 3") détenues par l'Associé Unique dans Aon Services Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.352, représentant un apport d'un montant agrégat de deux millions six cent vingt mille cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.620.120,- USD) et

- deux milliards deux cent vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille neuf cent vingt-cinq (2.229.370.925) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,-USD) (l'"Apport 4") détenues par l'Associé Unique dans Aon Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.209, représentant un apport d'un montant agrégat de deux milliards cent millions Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.100.000.000,-USD).

(l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3 et l'Apport 4 sont désignés ensemble comme "Apport en Nature")

L'Apport en Nature, qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à deux milliards cent deux millions six cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.102.643.498,-USD), lequel montant est alloué comme suit:

- vingt-et-un millions vingt-six mille quatre cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (21.026.435,-USD) au capital social de la Société, et

- deux milliards quatre-vingt-et-un millions six cent dix-sept mille soixante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.081.617.063,-USD) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associée Unique, agissant par son mandataire dûment mandaté, a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve et la valeur de la propriété de cet Apport en Nature par l'Associée Unique a été donnée au notaire instrumentant par rapport d'évaluation émise par le management de la Société en date du 23 mai 2012 certifiant l'évaluation de l'Apport en Nature et attestant que l'Associée Unique est la propriétaire de l'Apport en Nature transféré.

#### *Troisième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais lu comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé vingt-et-un millions quarante-quatre mille quatre cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (21.044.435,-USD) représenté par vingt-et-un millions quarante-quatre mille quatre cent trente-cinq (21.044.435) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,-USD) chacune (les "Parts Sociales").

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément. "

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à cinq mille sept cent cinquante euros (5.750,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24708. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 07 août 2012.

Référence de publication: 2012101353/209.

(120139384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Xectra Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 108.437.

---

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve.

On the second day of August.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company Tecnola Invest, S.L., Las Matas, Las Rozas de Madrid, Spain, Calle Cabo de Machichaco n° 35, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) XECTRA HOLDINGS S.A. with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 108437, was incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 1<sup>st</sup>, 2005, published in the Mémorial C number 1052 of October 18, 2005 (the "Company").

2) That the subscribed capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignments.

10) That the share register of the dissolved Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

**Costs**

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

**Statement**

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de l'acte:**

L'an deux mille douze.

Le deux août.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société Tecnola Invest, S.L., Las Matas, Las Rozas de Madrid, Espagne, Calle Cabo de Machichaco n° 35, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme XECTRA HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108437, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1<sup>er</sup> juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1052 du 18 octobre 2005 (la "Société").

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

*Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2012. Relation: EAC/2012/10578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101942/99.

(120139511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2012102046/14.

(120139742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Summit Partners RKT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 169.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012101847/10.

(120139527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**CEREP III Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.119.

In the year two thousand and twelve, on the first of August;

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.446,

here represented by Flora Gibert, employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 26 July 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CEREP III FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.119, incorporated by deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, on 16 Mai 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1630, page 78201, dated 2 August 2007.

The articles of association of the Company (the "Articles") have not yet been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will consequently run from 1<sup>st</sup> January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 16 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 16.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year."

*Second resolution*

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year which started on 1<sup>st</sup> July 2012 will close on 31<sup>st</sup> December 2012, and that the first subsequent financial year will start on January 2013 and will end on 31 December 2013, and that the second 1<sup>st</sup> subsequent financial year will start on January 2014 and will end on 31 December 2014.

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août;

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446,

ici représentée par Flora Gibert, employée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juillet 2012.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de CEREP III FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.119, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, le 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 2 août 2007, numéro 1630, page 78201. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La partie comparante représentant l'entière du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier, avec effet immédiat, l'année sociale de la Société, laquelle commencera en conséquence le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée dans l'article 16 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

#### Deuxième résolution

Afin de dissiper tout doute, l'Associé Unique prend acte et décide que l'année sociale en cours, laquelle a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2012, se terminera le 31 décembre 2012, et que la première année sociale subséquente commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013, et que la deuxième année 1<sup>er</sup> sociale subséquente commencera le janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2014.

#### Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à mille Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la même personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 août 2012. Relation: LAC/2012/37169. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012102131/93.

(120139646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Henderson Global Property Companies (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 46.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.595.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve,

On the second day of August,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED (in liquidation), a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 2JA, registered with the Guernsey Trade Register under number 44995,

Here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao-Conde, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal on 1 August 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state:

That the société à responsabilité limitée «Henderson Global Property Companies (Luxembourg)», having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 28, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1953 of October 18, 2006, whose articles of association were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 24, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 526 of March 11, 2010, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 118.595 ("the Company");

That the share capital of the Company amounts presently to forty-six thousand pounds Sterling (GBP 46,000.00), divided into two thousand three hundred (2,300) shares of twenty pounds Sterling (GBP 20.00) each;

That the company HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED (in liquidation), prenamed, is the sole shareholder of the Company;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

That HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED (in liquidation), prenamed, appoints itself liquidator of the Company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved Company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the Company is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the managers for their mandate up to this date;

That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, being L-1653 Luxembourg, 28, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, Le deux août,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED (en liquidation), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey GY1 2JA, inscrite au registre de commerce de Guernesey, sous le numéro 44995,

Ici représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao-Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1<sup>er</sup> août 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société à responsabilité limitée «Henderson Global Property Companies (Luxembourg)», avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1953 du 18 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 11 mars 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg-Ville sous la section B et le numéro 118.595 («la Société»);

Que le capital de la Société est à ce jour de quarante-six mille livres Sterling (GBP 46.000,00), représenté par deux mille trois cents (2.300) parts sociales de vingt livres Sterling (GBP 20,00) chacune;

Que HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED (en liquidation), prénommée, est l'associé unique de la Société;

Que l'associé unique déclare expressément dissoudre la Société;

Que HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED (en liquidation), prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la Société dissoute et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour;

Qu'en conséquence, la Société se trouve liquidée et a cessé d'exister;

Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux gérants jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2012. Relation: EAC/2012/10580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101593/89.

(120139512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**Tasaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.915.

*Résolutions de SwissQual Holding A.G., Associée unique de Tasaco S.à.r.l. (la "Société") approuvées le 1<sup>er</sup> août 2012*

*Première résolution*

L'associé unique DECIDE d'accepter la démission de M. John MAY, comme gérant de la Société, avec effet au 31 Juillet 2012.

*Deuxième résolution*

L'associé unique DECIDE de nommer, à durée indéterminée, comme nouveau gérant, de la Société, M. Martin LÜDERS, né le 14 janvier 1965, Witzenhausen, Allemagne et demeurant à Leutholdstrasse 13, D - 81739 Munich, en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 1<sup>er</sup> Août 2012.

Pour et au nom de TASACO S.à r.l.  
Sabine PERRIER  
LG@VOCATS / Mandataire

Référence de publication: 2012101894/19.

(120139547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Am Stadtpark GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.125,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 135.207.

*Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 27. Juli 2012*

Aus den Beschlüssen der Generalversammlung der Gesellschaft Am Stadtpark GP S.à r.l. vom 27. Juli 2012 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

Die Generalversammlung hat beschlossen die A und B Geschäftsführer Philippe Salpetier, Benoit Bauduin, Brenda Monaghan, Patrick Moinet und Luc Géron dal unverzüglich abuberufen.

Die Generalversammlung hat ferner beschlossen Herrn Michael Abraham, mit Berufsanschrift in L-1911 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse als alleinigen Geschäftsführer zu benennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. August 2012.

Unterschrift  
*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2012101963/19.

(120139565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.  
R.C.S. Luxembourg B 125.495.

Il résulte des résolutions adoptées le 7 août 2012 par l'associé unique de la Société que la personne suivante a démissionné de son poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2012:

- Mr. Ragy Soliman;

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 7 août 2012 que la personne suivante a été nommée au poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2012:

- Mr. David Dobbie, ayant sa résidence professionnelle au 2005A Nile City Towers, South Tower, 11221 Caire, Egypte et né le 25 février 1981 à Christchurch Nouvelle-Zélande;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012101926/16.

(120139546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Coiffure de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 47, rue des Trévires.  
R.C.S. Luxembourg B 160.193.

*Résolution d'associé du 07 août 2012*

En date du 07 août 2012, l'associé unique de la société COIFFURE DE LUX S.à r.l., à savoir

- Monsieur Maria Teresa DOS REIS avec 100 % des parts sociales s'est réuni au siège de la société pour prendre les résolutions suivantes:

*Ordre du Jour*

- Révocation du gérant technique

*La seule résolution*

L'associé décide de révoquer Madame Manon WEICKER-SCHINTGEN comme gérant technique de la société.

COIFFURE DE LUX SARL

Maria Teresa DOS REIS

Référence de publication: 2012101967/17.

(120139582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**Rib Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue de Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 170.665.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente juillet

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à LUXEMBOURG.

A comparu

M. Paulo Manuel DE JESUS RIBEIRO, né à Luxembourg-ville, Luxembourg, le 19 Février 1977, demeurant professionnellement à 13 Rue de Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg;

Lequel comparant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est "RIB ELEC S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune Luxembourg-ville par une décision du gérant unique.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'entreprise générale d'électricité et la maintenance électrique de bâtiments tertiaires et industriels et /ou de matériels.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes les activités qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le gérant considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. Administration

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

**Art. 11.** Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le gérant soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Les pouvoirs et rémunérations du gérant éventuellement nommé postérieurement en sus ou en remplacement du premier gérant seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

**Art. 13.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Titre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 14.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

**Art. 16.** Chaque année au 31 décembre, le gérant établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractées par le gérant.

En même temps, le gérant dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 17.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 18.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent [5%] pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

107156

*Souscription*

Les statuts ayant été établis, l'associé constituant ci-dessus mentionné déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

M. Paulo Manuel DE JESUS RIBEIRO: ..... 100 parts sociales  
TOTAL ..... 100 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Evaluation et Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant technique pour une période indéterminée:

M. Paulo Manuel DE JESUS RIBEIRO, né à Luxembourg-ville, Luxembourg, le 19 Février 1977, demeurant professionnellement à 13 Rue de Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg;

3) Le siège social de la société est établi à 13 Rue de Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg;

*Information*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. M. DE JESUS RIBEIRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 1 Août 2012. Relation: LAC/2012/36651. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 6 Août 2012.

Référence de publication: 2012101809/132.

(120138900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Proo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilôt Ouest, Bâtiment MGM.

R.C.S. Luxembourg B 103.438.

L'an deux mille douze, le trois août.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA, administrateur de sociétés, demeurant à L-4783 Pétange, 19, rue Jean Waxweiler, agissant:

- en son nom personnel en qualité d'associé, de gérant administratif et en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Toni DUARTE, employé privé, demeurant à L-3453 Dudelange, 4, rue des Marguerites, associé dans la société ci-après citée,

en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2) Madame Paula Cristina DOS SANTOS MOURA, épouse de Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA, demeurant à L-4783 Pétange, 19, rue Jean Waxweiler, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités ont requis le notaire instrumentaire d'acter:



I) Que les comparants agissant en leurs dites qualités sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "PROO GROUP S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103438, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

II) Que la société a été constituée originairement sous la forme d'une société civile dénommée «ANTUNES IMMO S.C.I.» suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 33 du 14 janvier 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2196 du 17 septembre 2011.

III) Que le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille cinquante euros (31.050,- €), représenté par mille deux cent quarante-deux (1.242) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, intégralement libérées.

IV) Ensuite les comparants préqualifiés agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés constatent que, suite à une cession de parts signée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte, pour être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement, la répartition des parts sociales est dès lors la suivante:

1) Monsieur Toni DUARTE, six cent vingt-et-une parts sociales . . . . .	621
2) Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA, trois cent dix parts sociales, . . . . .	310
3) Madame Paula Cristina dos Santos Moura, épouse de Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA, trois cent onze parts sociales, . . . . .	311
Total: mille deux cent quarante-deux parts sociales . . . . .	1.242

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès à L-4384 Ehlerange (Commune de Sanem) Zone Industrielle ZARE Ilot Ouest, Bâtiment MGM, et décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Ehlerange (Commune de Sanem). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services informatiques ainsi que la prestation de services publicitaires en qualité d'agence de publicité à l'exclusion de toute activité artisanale. L'exploitation de la collecte, du traitement, de la production et de la diffusion de l'information et/ou des opinions et des programmes. La publication d'un journal, ainsi que la vente en ligne de produits alimentaires. Elle fait usage à cette fin d'un ou de plusieurs supports, internet, graphiques ou audiovisuels. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Elle est autorisée à faire des emprunts pour son compte et accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, et aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

La société a également pour objet l'industrie de la viande, l'abattage de bestiaux, l'équarrissage, le désossage, le parage et le conditionnement de la viande de boucherie, le commerce et le négoce de viande, le tout détaillé sous le portail internet dénommé PROO-Meat, ainsi que l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce. Elle pourra en outre réaliser des études de marchés pour son compte ou pour le compte d'autres entreprises du même secteur au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser son extension, son développement et ainsi l'accomplissement de son objet social.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Madame Djamilia MAKACI, de sa fonction de gérante technique et lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

107158

*Cinquième résolution*

L'assemblée nomme pour une durée indéterminée un nouveau gérant technique Monsieur Rui Jorge DA FONSECA MARQUES, né à São Cristovão-Lisboa (Portugal) le 4 février 1951, demeurant à L-4783 Pétange, 19, rue Jean Waxweiler.

Pour l'exploitation de prestations de services informatiques et publicitaires la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Monsieur Rui Jorge DA FONSECA MARQUES, prénommé, en tant que gérant technique et du gérant administratif Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA.

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature du gérant administratif en fonction comme suit:

Pour l'exploitation de l'industrie de la viande la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Monsieur Esmael Nuno Carvalho de Andrade, en tant que gérant technique et du gérant administratif Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA.

Pour l'exploitation de prestations de services informatiques et publicitaires la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Monsieur Rui Jorge DA FONSECA MARQUES, prénommé, en tant que gérant technique et du gérant administratif Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant agissant en ses dites qualités a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ANTUNES SEQUEIRA, P. DOS SANTOS MOURA, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2012. Relation: EAC/2012/10561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 août 2012.

Référence de publication: 2012101785/103.

(120139412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**3V Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.800.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> août 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie A au Conseil d'Administration. De ce fait le nombre d'Administrateurs A est passé à 2.

Lors de cette même assemblée, Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Roselyne CANDIDO-MICHEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de catégorie B au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 07.08.2012.

*Pour: 3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012101954/22.

(120139645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 77.432.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société le 6 août 2012*

1. Le siège social est transféré à L-1840 Luxembourg, 40 Boulevard Joseph II.
2. Messieurs Gabriele Bartolucci, Gonzalo Perez de Castro et Mohammed Kara sont démissionnaires de leurs mandats d'administrateurs.
3. Messieurs Jacques Reckinger, Claudio Tomassini et Enzo Liotino, employés privés domiciliés professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40 Boulevard Joseph II, sont nommés Administrateurs en leur remplacement.
4. Monsieur Fortunato Cauzzo est également démissionnaire de sa fonction de commissaire aux comptes. Fiduciaire de Luxembourg SA, RC Luxembourg n° B34978, 38 Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg est nommée Commissaire aux comptes en son remplacement.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée à tenir en 2018.

Pour extrait sincère et conforme  
EASIT S.A.

Référence de publication: 2012102691/20.

(120139959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Starbev Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.946.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the first day of August,  
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STARBEV HOLDINGS S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 149.453 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 July 2012.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of STARBEV INVESTMENTS S.À R.L., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B149.946 and incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Redange-Sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 46 on 7 January 2010.

The Company's articles of association have been amended once pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 27 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 150 on 25 January 2010.

II. The share capital of the Company currently amounts to one million Euros (EUR 1,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each.

III. The appearing person, as Sole Shareholder, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers (so called "directors") of the dissolved Company, namely Mr. Mark Hunter, Ms. Marilen Kenington, Mr. Brian Mackie, Mr. Jacob Mudde, Mr. Martinus C.J Weijermans, Mr. Robert van't Hoeft for the performance of their duties during their mandates, without any reserve or restriction.

*Third resolution*

The accounting situation of the Company (including the balance sheet and the profit and loss account) dated August 1, 2012 is presented to the Sole Shareholder. The accounting situation of the Company (including the balance sheet and the profit and loss account) is approved by the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder declares that it takes over and assumes all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company, known or unknown at the day of this notarial deed.

The Sole Shareholder approves that it is thus vested with all the assets of the Company, if any, and undertakes to settle all and any liabilities of the Company to be wound up, known or unknown at the day of this notarial deed.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased and that the liquidation of the Company is considered to be done and closed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder declares to proceed with the cancellation of the share's register as well as any other register as the case may be as a result of the dissolution of the Company.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze le premier août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

STARBEV HOLDINGS S.À R.L., une société à responsabilité limitée valablement constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.453 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2012. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois de Luxembourg sous la dénomination de

STARBEV INVESTMENTS S.À R.L. ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.946 (la «Société») et constitué aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert,

Luxembourg, en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 46 en date du 7 janvier 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 150 le 25 janvier 2010.

II. Le capital social de la Société est actuellement d'un million d'Euros (EUR 1.000.000 Euros) représenté par cent million (100.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute, à savoir M. Mark Hunter, Mme Marilen Kenington, M. Brian Mackie, M. Jacob Mudde, M. Martinus C.J Weijermans, M. Robert van't Hoef pour l'exécution de leurs obligations pendant leurs mandats, sans réserve ni restriction.

*Troisième résolution*

La situation comptable de la Société (incluant le bilan et le compte de profits et pertes) en date du 1 août 2012 est présentée à l'Associé Unique. La situation comptable de la Société (incluant le bilan et le compte de profits et pertes) est approuvée par l'Associé Unique.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare qu'il prend en charge et assume l'actif, le passif et les engagements de la Société dissoute, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

L'Associé Unique accepte de recevoir tout l'actif de la Société, le cas échéant, et s'engage à régler toute dette de la Société dissoute, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé et que la liquidation de la Société est considérée comme faite et clôturée, sans préjudice car l'Associé Unique assume toutes ses responsabilités.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique déclare procéder à l'annulation du registre des associés ainsi que de tout autre registre le cas échéant en conséquence de la dissolution de la Société.

*Septième résolution*

L'Associé Unique déclare que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101839/138.

(120139510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Netgear Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 170.439.

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 9 juillet 2012 que Monsieur Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton (Nouvelle-Zélande), demeurant 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat, gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

*Pour la Société*

Jérôme Boudier

*Mandataire*

Référence de publication: 2012101975/16.

(120139625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**Crakk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 166.485.

Il résulte d'une décision du gérant unique qu'avec effet au 6 août 2012 le siège social de la société à responsabilité limitée Crakk S.à r.l. à été transféré de de L-2229 Luxembourg, 3-9, rue du Nord à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Luxembourg, le 7 août 2012.

*Pour Crakk S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012102161/12.

(120139892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**MGE Neumunster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.100,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.362.

**EXTRAIT**

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 1<sup>er</sup> février 2012:

- que Monsieur Marc Bauwens, né le 21 Avril 1947 à Sint-Gillis-Waas, Belgique et demeurant au 61 Gustaaf de Smetlaan, B-2630 Aartselaar, Belgique a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2012.

- que Monsieur John Ralston, né le 12 février 1964 à Kirkwall, Royaume Uni et demeurant au 21 A Krunnergaass, L-5481, Wormeldange, Luxembourg, a été nommé en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil d'administration est désormais la suivante:

- Jeremy Vickerstaff (administrateur de catégorie A)
- John Sutherland (administrateur de catégorie A)
- David Williams (administrateur de catégorie A)
- Gary Bond (administrateur de catégorie B)
- John Ralston (administrateur de catégorie B)

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, le 8 Août 2012.

Référence de publication: 2012102440/26.

(120140487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---



**aPRIVA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 165.644.

*Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der aPRIVA S.à r.l. vom 25. Mai 2012*

Die Gesellschafter beschließen, nachdem Herr Kai Braun sein Amt als Geschäftsführer zum 24. Mai 2012 niedergelegt hat, Herrn Achim Welschoff, geboren am 16. August 1965 in Trier, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 25. Mai 2012, zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. August 2012.

*Für aPRIVA S.à r.l.*

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012101981/16.

(120139952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**e-volution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5553 Remich, 32, Quai de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 90.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012101982/10.

(120139930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Mailhes-Del Fabbro, Société en nom collectif.**

Enseigne commerciale: Roma International Senc.  
R.C.S. Luxembourg B 99.893.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 14 juin 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 juillet 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

*Pour la société en liquidation*

Me Max Mailliet

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012101984/18.

(120139969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Artilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 83.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102034/10.

(120139705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Aire Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.944.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 02 août 2012*

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 02 août 2012, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Jan Dijkstra, de ses fonctions de Gérant A de la Société, et ce avec effet au 31 juillet 2012.

- de nommer Mme Lucy McIntyre, née le 3 novembre 1973 à Enfield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle 1, Curzon Street, 5<sup>th</sup> Floor, W1J 5RT Londres, en tant que Gérant A de la Société, et ce avec effet au 31 juillet 2012 et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Lucy McIntyre – Gérant A
- Philippe Salpetier – Gérant B
- Benoit Bauduin – Gérant B

Luxembourg, le 7 août 2012.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2012102027/23.

(120139927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Troisi Investissements Internationaux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 12.079.

- Constituée sous la dénomination de IMMOBILIERE DU KIRCHBERG suivant acte reçu par Maître Joseph Etienne Hyacinthe GLAESNER, notaire de résidence à L -LUXEMBOURG, en date du 05 juin 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 176 du 04 septembre 1974;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 382 du 25 février 2011.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TROISI-INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX SPF S.A., tenue au siège social le 28 octobre 2011 que:

- Les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

\* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.

\* Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15 boulevard Roosevelt,

\* Monsieur Rodolfo ZÜRCHER, consultant économique, demeurant professionnellement à CH - 6901 LUGANO,

\* Monsieur Pier Giorgio Emiliano COMINETTA, ingénieur, demeurant professionnellement à I – 20159 MILAN, Via Menabrea Federico, 25.

Monsieur Claude FABER conserve sa fonction de président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Messieurs Didier KIRSCH et Rodolfo ZÜRCHER conservent leur fonction d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le mandat du Commissaire aux comptes REVILUX S.A., 17, boulevard Roosevelt – L-2018 Luxembourg, a également été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 3 août 2012.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012102649/31.

(120139839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**CO.MO.I. Group S.A., Compagnie Immobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

*Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 juillet 2012.*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9-11, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CO.MO.I. Group S.A., Compagnie Immobilière d'Investissements Group S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012102152/13.

(120139667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Starbev International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.948.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STARBEV PARTICIPATION S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 149.947 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 July 2012.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of STARBEV INTERNATIONAL S.A R.L., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 149.948 and incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Redange-Sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 46 on 7 January 2010.

The Company's articles of association have been amended once pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 27 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 164 on 26 January 2010.

II. The share capital of the Company currently amounts to one million Euros (EUR 1,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each.

III. The appearing person, as Sole Shareholder, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers (so called "directors") of the dissolved Company, namely Mr. Mark Hunter, Ms. Marilen Kenington, Mr. Brian Mackie, Mr. Jacob Mudde, Mr. Martinus C.J Weijermans, Mr. Robert van't Hoeft for the performance of their duties during their mandates, without any reserve or restriction.

107166

*Third resolution*

The accounting situation of the Company (including the balance sheet and the profit and loss account) dated August 1, 2012 is presented to the Sole Shareholder. The accounting situation of the Company (including the balance sheet and the profit and loss account) is approved by the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder declares that it takes over and assumes all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company, known or unknown at the day of this notarial deed.

The Sole Shareholder approves that it is thus vested with all the assets of the Company, if any, and undertakes to settle all and any liabilities of the Company to be wound up, known or unknown at the day of this notarial deed.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased and that the liquidation of the Company is considered to be done and closed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder declares to proceed with the cancellation of the share's register as well as any other register as the case may be as a result of the dissolution of the Company.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand five hundred euro (€ 1.500,-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze le premier août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STARBEV PARTICIPATION S.A R.L., une société à responsabilité limitée valablement constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.947 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2012. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois de Luxembourg sous la dénomination de STARBEV INTERNATIONAL S.A R.L., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.948 (la «Société») et constitué aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert, Luxembourg, en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 46 en date du 7 janvier 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 164 le 26 janvier 2010.

II. Le capital social de la Société est actuellement d'un million d'Euros (EUR 1.000.000 Euros) représenté par cent million (100.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute, à savoir M. Mark Hunter, Mme Marilen Kenington, M. Brian Mackie, M. Jacob Mudde, M. Martinus C.J Weijermans, M. Robert van't Hoef pour l'exécution de leurs obligations pendant leurs mandats, sans réserve ni restriction.

La situation comptable de la Société (incluant le bilan et le compte de profits et pertes) en date du 1 août 2012 est présentée à l'Associé Unique. La situation comptable de la Société (incluant le bilan et le compte de profits et pertes) est approuvée par l'Associé Unique.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare qu'il prend en charge et assume l'actif, le passif et les engagements de la Société dissoute, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

L'Associé Unique accepte de recevoir tout l'actif de la Société, le cas échéant, et s'engage à régler toute dette de la Société dissoute, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé et que la liquidation de la Société est considérée comme faite et clôturée, sans préjudice car l'Associé Unique assume toutes ses responsabilités.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique déclare procéder à l'annulation du registre des associés ainsi que de tout autre registre le cas échéant en conséquence de la dissolution de la Société.

*Septième résolution*

L'Associé Unique déclare que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: EAC/2012/10523. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101838/136.

(120139157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---

**New S.Petersbourg Sport s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 13, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 154.503.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an deux mille douze, le 5 juillet

Ont comparu:

- Monsieur LOTITO Vitantonio, demeurant à L-7324 Mullendorf . . . . . 50 parts
- 39, rue de Hunsdorf, né le 27 novembre 1958 à Bari (Italie)
- Madame TABAYEVA Mariya, demeurant à L-7324 Mullendorf . . . . . 50 parts
- 39, rue de Hunsdorf, né le 19 décembre 1977 à Novoazovsk, Donets (Ukraine) . . . . .

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée, peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable.

*Ordre du jour:*

1) Cession des parts sociales

*Résolutions:*

1) Monsieur LOTITO Vitantonio, précité cède la totalité de ses parts sociales à Madame TABAYEVA Mariya, précitée  
Nouvelle répartition des parts sociales:

- ABAYEVA Mariya: . . . . . 100 parts

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. Après lecture fait et interprétation donnée aux comparants, ensemble ils ont signé la présente assemblée.

LOTITO / TABAYEVA.

Référence de publication: 2012102458/26.

(120139768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 34, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.690.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102216/9.

(120139704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Emergent Pro Alia Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.711.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique, en date du 19 juillet 2012*

Suite à l'approbation de la CSSF, l'actionnaire unique accepte la nomination de Bobby Console-Verma né le 20 mars 1966 à Delhi (Inde) et domicilié professionnellement au 11-14 Grafton Street, London W1S 4EW, ainsi que la nomination de Stephen Mostert Van Schoor né le 19 mai 1975 à Cape Town; Afrique du Sud et domicilié professionnellement au 71 Steenlock Avenue; Pretoria 0181; Afrique du Sud, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

A l'issue de cette date,

Le conseil de gérance se compose:

Susan Payne

Bobby Console-Verma

Stephen Mostert Van Schoor

Luxembourg, 06 août 2012.

Référence de publication: 2012102197/19.

(120139808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---



**Starbev Participation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.947.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the first day of August,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STARBEV INVESTMENTS S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 149.946 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 July 2012.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of STARBEV PARTICIPATION S.À R.L., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 149.947 and incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Redange-Sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 46 on 7 January 2010.

The Company's articles of association have been amended once pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 27 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 17 on 27 January 2010.

II. The share capital of the Company currently amounts to one million Euros (EUR 1,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each.

III. The appearing person, as Sole Shareholder, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers (so called "directors") of the dissolved Company, namely Mr. Mark Hunter, Ms. Marilen Kenington, Mr. Brian Mackie, Mr. Jacob Mudde, Mr. Martinus C.J Weijermans, Mr. Robert van't Hoeft for the performance of their duties during their mandates, without any reserve or restriction.

*Third resolution*

The accounting situation of the Company (including the balance sheet and the profit and loss account) dated August 1, 2012 is presented to the Sole Shareholder. The accounting situation of the Company (including the balance sheet and the profit and loss account) is approved by the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder declares that it takes over and assumes all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company, known or unknown at the day of this notarial deed.

The Sole Shareholder approves that it is thus vested with all the assets of the Company, if any, and undertakes to settle all and any liabilities of the Company to be wound up, known or unknown at the day of this notarial deed.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased and that the liquidation of the Company is considered to be done and closed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

107170

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder declares to proceed with the cancellation of the share's register as well as any other register as the case may be as a result of the dissolution of the Company.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand five hundred euro (€ 1.500,-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze le premier août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

STARBEV INVESTMENTS S.À R.L., une société à responsabilité limitée valablement constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.946 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois de Luxembourg sous la dénomination de

STARBEV PARTICIPATION S.À R.L. ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.947 (la «Société») et constitué aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert, Luxembourg, en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 46 en date du 7 janvier 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 171 le 27 janvier 2010.

II. Le capital social de la Société est actuellement d'un million d'Euros (EUR 1.000.000 Euros) représenté par cent million (100.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute, à savoir M. Mark Hunter, Mme Marilen Kenington, M. Brian Mackie, M. Jacob Mudde, M. Martinus C.J Weijermans, M. Robert van't Hoeft pour l'exécution de leurs obligations pendant leurs mandats, sans réserve ni restriction.

107171

*Troisième résolution*

La situation comptable de la Société (incluant le bilan et le compte de profits et pertes) en date du 1 août 2012 est présentée à l'Associé Unique. La situation comptable de la Société (incluant le bilan et le compte de profits et pertes) est approuvée par l'Associé Unique.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare qu'il prend en charge et assume l'actif, le passif et les engagements de la Société dissoute, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

L'Associé Unique accepte de recevoir tout l'actif de la Société, le cas échéant, et s'engage à régler toute dette de la Société dissoute, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé et que la liquidation de la Société est considérée comme faite et clôturée, sans préjudice car l'Associé Unique assume toutes ses responsabilités.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique déclare procéder à l'annulation du registre des associés ainsi que de tout autre registre le cas échéant en conséquence de la dissolution de la Société.

*Septième résolution*

L'Associé Unique déclare que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101840/138.

(120139430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

**Alpha Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 118.371.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012 de la susdite société, que le mandat de l'administrateur unique sortant, savoir Monsieur Patrick CASTEL, a été renouvelé pour une durée de 6 ans, c.à.d. jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clôt au 31 décembre 2017, qui se tiendra le dernier jeudi du mois juin 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

*Pour la société*

P. CASTEL

Référence de publication: 2012102028/16.

(120139812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Barclays Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012102048/14.

(120139782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Bois Schmitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102066/10.

(120139653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Bravissima (BC), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 113.200,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.493.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2012*

En date du 31 juillet 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Messieurs Michel PLANTEVIN et Jay CORRIGAN en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Aurélien VASSEUR, né le 8 janvier 1976 à Seclin, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit à compter du 31 juillet 2012:

- Madame Ailbhe JENNINGS

- Monsieur Ivano SESSA

- Monsieur Aurélien VASSEUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Bravissima (BC)

Signature

Référence de publication: 2012102071/23.

(120139650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Capital Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.778.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012102099/15.

(120139974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Butzenascht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1149 Esch-sur-Alzette, 82, rue des Sept Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 164.670.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter vom 27. Juli 2012*

Laut Anteilsübertragung vom 27/07/2012 resp. vom 30/07/2012 haben

- Frau Maria SZÖCS 19 Anteile an Frau Katalin SZÖCS übertragen

- Frau Sabine MATTERN 29 Anteile an Frau Katalin SZÖCS übertragen

Die Aufteilung der Anteile der Gesellschaft setzt sich wie folgt zusammen:

Fabienne ELSSEN . . . . .	51 Anteile
Maria SZÖCS . . . . .	1 Anteil
Katalin SZÖCS . . . . .	48 Anteile

Die Versammlung nimmt den Rücktritt der administrativen Geschäftsführerin Frau Sabine MATTERN an.

Référence de publication: 2012102075/16.

(120139811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Divonne Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 89.187.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2012*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Stéphane Weyders, avec adresse professionnelle 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

- L'assemblée nomme Monsieur Gilles Jacquet, employé privée, demeurant au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant qu'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Abdul Muhsen Al Muhaisen, demeurant au SA – 11431 Riyadh et de Monsieur Mohammed I.S. Bin Saeed, demeurant au SA – 11431 Riyadh. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

- L'assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société C.G Consulting, ayant son siège social 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

- L'assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012102172/23.

(120139777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Bantiso Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.310.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 25 juin 2012*

1. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102076/16.

(120139802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Wonderview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.335.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société le 6 août 2012*

1. Le siège social est transféré à L-1840 Luxembourg, 40 Boulevard Joseph II.

2. Messieurs Gabriele Bartolucci, Gonzalo Perez de Castro et Mohammed Kara sont démissionnaires de leurs mandats d'administrateurs.

3. Messieurs Jacques Reckinger, Claudio Tomassini et Enzo Liotino, employés privés domiciliés professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40 Boulevard Joseph II, sont nommés Administrateurs en remplacement.

4. Monsieur Fortunato Cauzzo est également démissionnaire de sa fonction de commissaire aux comptes. Fiduciaire de Luxembourg SA, RC Luxembourg n° B34978, 38 Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg est nommée Commissaire aux comptes en son remplacement.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée à tenir en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2012102692/20.

(120139960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**CLdN Immo S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 58.009.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale particulière du 31 juillet 2012*

La société BV ODESCO, ayant son siège social à 2600 Antwerpen-Berchem, Prins Albertlei 22 (Belgique), a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Mr. August Verdonck démissionnaire depuis le 31 juillet 2012.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012102142/15.

(120139874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---



**Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 106.220.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 31 juillet 2012*

La société anonyme Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A. a été reconduite dans son mandat de gérante de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102091/14.

(120139856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**BBFG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 119.954.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102079/10.

(120140687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Ganeça S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 57.432.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102122/10.

(120139977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**CEREP III Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 129.119.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64714 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102132/10.

(120139666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.245.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64715 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102135/10.

(120139694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Cobelfret Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.934.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2012*

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Michel Jadot et Alexis Vermast sont renommés administrateurs.

Monsieur Erwin Gillissen est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

M. Jadot / F. Bracke

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012102149/14.

(120139818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Gloria Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 170.703.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

«TERES», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce de Luxembourg section B sous le numéro 141013,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 juillet 2012, ci-annexée.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «GLORIA PARTICIPATIONS S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée, statuant comme en matière de modifications statutaires.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;
- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 50.000.000,-) qui sera représenté par CINQ CENT MILLE (500.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; et en son absence, le conseil d'administration pourra désigner un autre président pro tempore à la majorité des voix des administrateurs présents à cette réunion.

Le conseil d'administration se réunira au Luxembourg, sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil et s'ils établissent avoir été dûment convoqués et avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

En cas d'urgence, un administrateur pourra participer à la réunion du conseil par conférence téléphonique ou vidéo, ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à la personne qui participe à la réunion, d'être à même d'entendre et de communiquer avec les autres. La participation à la réunion du conseil d'administration par ces moyens de communication sera considérée comme y participant en personne.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 11.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 12.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les dispositions légales relatives aux règles de quorum et de délais s'appliqueront à la convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts.

Un actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée par une autre personne désignée par ses soins, par écrit, par téléfax, télégramme ou télex.

Sauf en cas de dispositions contraires prévues par la Loi, les résolutions des assemblées des actionnaires dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des membres présents et représentés, qui auront voté.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part aux assemblées des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils établissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière pourra être tenue sans convocation ni publication préalable.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de mai de chaque année à 14 heures 30.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 14.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 16.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 18.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les actions ont été souscrites par «TERES», prénommée.

Les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, Actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013:

- 1.- Madame Nathalie Gautier, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, administrateur,
- 2.- Monsieur Manuel Hack, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, administrateur,
- 3.- Monsieur Laurent Heiliger, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, administrateur.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013: «audit.lu», société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B113620.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 août 2012. Relation: EAC/2012/10334. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012102271/215.

(120139872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**AdGLOBAL - International Media Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Projet Royal S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.781.

L'an deux mille douze.

Le sept août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Realco International Group LLC, une société de droit américain, ayant son siège social à 3129 Quimby Street, 92106 San Diego, Etats-Unis, numéro d'immatriculation F05090900 (ci-après "l'associé"),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est le seul associé actuel de PROJET ROYAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 162781, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2329 du 30 septembre 2011,

et qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en AdGLOBAL - International Media Services S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article trois des statuts comme suit:

" **Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de AdGLOBAL - International Media Services S.à r.l."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2012. Relation GRE/2012/2951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.



Junglinster, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012102523/40.

(120140506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Adiant Solar Opportunities I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.594.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of the month of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch,

appeared

Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Adiant Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Pestalozzi Law, Quai du Mont Blanc 5, CH-1201 Geneva and registered with the commercial register of Geneva under number CH-660-1850012-4 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 30 July 2012 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of Adiant Solar Opportunities I S.A. (the "Company"), a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 162.594, incorporated under the name of Nina Linzi S.A. by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 17 June 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5 October 2011, Nr C-2377. The articles of association of the Company have been amended by deed of the undersigned notary, notary residing in Diekirch, on 26 July 2012, not yet published in the Mémorial.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.00).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Addition of a new paragraph 5 to article 4 of the articles of association of the Company to as to read as follows:

**Art. 4. Corporation object.**

"4.5. The Company may also provide advisory and consultancy services to its subsidiaries, affiliated companies or other companies in relation to the real estate or assets acquired or to be acquired by the respective subsidiary, affiliated company or other company."

Consequently the following resolutions have been passed:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to add a new paragraph 5 to article 4 of the articles of association of the Company to as to read as follows:

**Art. 4. Corporation object.**

"4.5. The Company may also provide advisory and consultancy services to its subsidiaries, affiliated companies or other companies in relation to the real estate or assets acquired or to be acquired by the respective subsidiary, affiliated company or other company."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Adiant Holding S.à r.l., établie selon le droit suisse, ayant son siège social à c/o Pestalozzi Law, Quai du Mont Blanc 5, CH-1201 Genève et immatriculée au registre de commerce de Genève sous le numéro CH-660-1850012-4 (l'«Actionnaire Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 30 juillet 2012, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'actionnaire unique de Adiant Solar Opportunities I S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.594, constituée sous la dénomination Nina Linzi S.A. suivant acte passé devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 octobre 2011, n°C-2377. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte passé devant le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, le 26 juillet 2012, non encore publié au Mémorial.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille actions (31.000) ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00).

II. Que l'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les actions émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Ajout d'un nouveau paragraphe 5 à l'article 4 des statuts de la Société de manière à lire:

#### **Art. 4. Objet social.**

“4.5. La Société peut aussi prêter des services de conseil et d'aide à ses filiales, sociétés affiliées ou autres sociétés en relation avec les biens immobiliers ou avoirs que les filiales, sociétés affiliées ou autres sociétés respectives ont acquis ou vont acquérir.”

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Résolution unique*

L'Actionnaire Unique a décidé d'ajouter d'un nouveau paragraphe 5 à l'article 4 des statuts de la Société de manière à lire:

#### **Art. 4. Objet social.**

“4.5. La Société peut aussi prêter des services de conseil et d'aide à ses filiales, sociétés affiliées ou autres sociétés en relation avec les biens immobiliers ou avoirs que les filiales, sociétés affiliées ou autres sociétés respectives ont acquis ou vont acquérir.”

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 1 août 2012. Relation: DIE/2012/9092. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au mémorial C.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012101988/100.

(120140498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**CFC Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 101.047.

—  
EXTRAIT

Il résulte des contrats de cession de parts sociales conclus en date du 25 juin 2012 (i) entre Madame Eve LOPEZ et Monsieur Eric Franck LEVASSEUR et (ii) entre Monsieur Bruno DE GRAEVE et Monsieur Eric Franck LEVASSEUR que:  
- Madame Eve LOPEZ, détentrice de 198 parts sociales dans la Société et Monsieur Bruno DE GRAEVE, détenteur de 50 parts sociales dans la Société ont cédé la totalité de leurs parts sociales détenues dans la Société (soit 248 parts sociales) à Monsieur Eric Franck LEVASSEUR, de sorte que Monsieur Eric Franck LEVASSEUR est détenteur de la totalité des parts sociales de la Société, faisant de lui l'unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102136/16.

(120140493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Chronus Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 35.621.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 juillet 2012*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry FLEMING de son mandat d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012102139/16.

(120139947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**MSI Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 263.127,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 125.173.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

MSI Beta S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2012102451/13.

(120140188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**MT&S Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.615.

—  
EXTRAIT

En date du 6 août 2012, le conseil de gérance de la Société, a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 06 août 2012.

Référence de publication: 2012102452/13.

(120139658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Merus Labs Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 170.130.

---

L'an deux mille douze, le six août.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,  
déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée Merus Labs Luxco S. à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.130 (la «Société»), reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2012 (numéro 1389/12), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2012, sous la relation EAC/2012/9003, en voie de publication au publié au Mémorial C (ci-après l'«Acte»),

une erreur s'est immiscée dans l'article 9.1 relatif à l'exercice social de la Société, dans la version anglaise et française de l'acte.

Ainsi, il faut lire comme suit l'article 9.1 en langue anglaise et française:

**9.1.** The financial year of the company commences on the first of October of a calendar year and ends on the thirtieth of September of the next calendar year.

**9.1.** L'exercice social de la société commence le premier octobre d'une année civile et se termine le trente septembre de l'année civile suivante.

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2012. Relation: EAC/2012/10644. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012102414/29.

(120139791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

---

**Rhein-Lux A.G., Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.152.

---

I. Suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Son mandat débute le 18 juin 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

II. Par résolutions prises en date du 18 juin 2012 l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Jerry Loy, avec adresse au 41, rue du Trabli, 1236 Cartigny, Suisse
- Anthony Trew, avec adresse au 279, Upton Road South, DA5 1QR Bexley, Royaume-Uni
- Bruno Laurent, avec adresse au 249, rue Marius Cadoz, 01170 Gex, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012101808/20.

(120139532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

---